

**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE**

18, rue Oscar-Fournier
Price (Québec) G0J 1Z0
Téléphone : 418-775-2144
<https://www.municipaliteprice.com>

LIVRE DES RÈGLEMENTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 316
RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire revoir le tracé des rues projetées dans les secteurs de la rue du Parc et du prolongement de la rue du Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite créer une zone d'affectation industrielle légère entre les habitations existantes et le secteur industriel lourd sur les rues Mitis et Philippe-Bérubé afin de réduire les inconvénients de voisinage entre les deux vocations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite étendre l'affectation multifonctionnelle vers le nord dans le secteur de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mai 2022.

POUR CES MOTIFS :

2022-06-142 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Lise Lévesque, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 391 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 391 modifiant le règlement 316 relatif au plan d'urbanisme ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier le tracé des rues projetées au plan d'urbanisme sur des secteurs à développer entre la rue du Parc et la rue Oscar-Fournier ainsi qu'à l'extrémité sud de la rue du Sacré-Cœur, de créer une zone d'affectation industrielle légère entre la zone résidentielle et la zone industrielle lourde dans le secteur des rues Mitis et Philippe-Bérubé et d'agrandir l'affectation multifonctionnelle sur la rue Saint-Jean-Baptiste.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

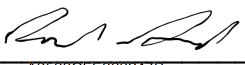
Le plan des affectations du sol numéro 9065-2011-A est modifié :


- 1° en modifiant le tracé des rues projetées sur les lots 5 764 964, 5 764 966, 5 765 016, 5 765 013 et 6 279 630 du cadastre du Québec;
- 2° en supprimant le tracé de rue projetée sur le lot 5 764 324 du cadastre du Québec;
- 3° en créant une nouvelle affectation industrielle légère à même l'affectation industrielle lourde (ILD) et l'affectation résidentielle de faible densité (HBF) sur les lots 5 765 118, 5 765 948, 5 763 995 et 5 765 000 dans le secteur des rues Mitis et Philippe-Bérubé;
- 4° en transférant le lot 5 764 804 du cadastre du Québec de l'affectation habitation de faible densité (HBF) à une affectation multifonctionnelle (MTF).

Le plan amendé est joint en annexe au présent règlement.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

DocuSigned by:

A3533CFE363247B...
Bruno Paradis
Maire

DocuSigned by:

56744C28B37E435...
Alain Thibault
Directeur général

AVIS DE MOTION LE	4 avril 2022
DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT LE	4 avril 2022
ADOPTION	22 avril 2022
PUBLICATION	